

## GUIDE PRATIQUE POUR LA DEMANDE DE PRIME ÉNERGIE VIALIS

Ce guide est destiné à vous accompagner dans la constitution de votre dossier Aides aux Économies d'Énergie de Vialis. Le local, objet des travaux d'économies d'énergie, est situé dans une commune adhérente à Colmar Agglomération ou à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

Le dispositif est réservé aux petits professionnels. Dans le cadre de ce dispositif, est considéré comme petit professionnel, toutes structures privées, propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup>, qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan sur un an n'excèdent pas 2 millions d'euros.

**NB :** Des contrôles de travaux, concernant leur nature et leur réalisation effective, sont réalisés par échantillonnage par un organisme de contrôle mandaté par Vialis. Leur validité est une condition pour le versement de la contribution financière du dispositif.

### Votre dossier doit comporter a minima 6 documents obligatoires :

- 1. La copie du devis des travaux est à renvoyer datée et signée par vos soins sur l'adresse [prime-energie@vialis.alsace](mailto:prime-energie@vialis.alsace). Ce document est à nous transmettre avant le début de vos travaux.
- 2. La copie complète de la facture acquittée de vos travaux.
- 3. L'original de l'Attestation sur l'Honneur complétée et signée par vous et votre installateur.
- 4. La copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux.
- 5. Un R.I.B. (Rélevé d'Identité Bancaire).
- 6. La documentation technique du matériel installé (issue du fabricant) mentionnant les caractéristiques de performance demandées ou selon le cas, le certificat exigé (**ACERMI ou QB23 du CSTB pour le matériel isolant**).
- 7. Si le bénéficiaire est une personne morale disposant d'un numéro SIREN : un extrait K-Bis.



### Votre dossier est complet ?

Adressez-le à Vialis dans un délai de **2 mois maximum** à compter de la date d'édition de la facture de vos travaux à :

Vialis – Agence de Colmar  
10 rue des Bonnes Gens  
CS 70187 - 68004 COLMAR Cedex

Ou

Vialis – Agence de Neuf-Brisach  
2 rue Michel Marsal  
68600 NEUF-BRISACH

### UNE QUESTION ?

Nos équipes sont à votre disposition pour vous accompagner par mail à [energiespro@vialis.alsace](mailto:energiespro@vialis.alsace) ou par téléphone au 03 89 24 60 92 :

• Agence de Colmar : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

• Agence de Neuf-Brisach : de 8h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

# 1. LE DEVIS (copie obligatoire)

**À envoyer sur l'adresse  
prime-energie@vialis.alsace dès signature.  
Ce document est indispensable  
pour gérer la suite de votre demande.**

## Les informations en couleur doivent être impérativement précisées :

Raison sociale :  
Adresse :  
Code Postal / Ville :  
Numéro de SIRET :

**BÉNÉFICIAIRE DE LA PRIME**  
Raison sociale  
Adresse de facturation :  
Code Postal / Ville de facturation :

Devis N°XXXXX  
Date d'émission du devis ou bon de commande

Adresse des travaux :  
Code Postal / Ville des travaux :

Désignation des produits et / ou prestations	Quantité	Prix Unitaire	Total €
Nature des travaux : Pose du produit mentionné ci-dessous	1		0,00€
Description de l'appareil : • Marque (nom du fabricant) • Référence (nom de gamme) • Caractéristiques techniques du produit	1		0,00€

Si sous-traitance : raison sociale, N° SIRET  
et type de travaux réalisés par le sous-traitant.

TOTAL HT :  
TVA à taux réduit à 5,5 % :  
TOTAL TTC :

Date de validité de l'offre :

Date de signature :  
Signature :

Page: 1/1



## VÉRIFIEZ QUE :

- L'identité du Bénéficiaire (NOM, prénom ou raison sociale) est identique à celle sur la Lettre d'engagement.
- L'adresse des travaux du Bénéficiaire est identique à celle sur l'Attestation sur l'Honneur.
- La date de signature du devis (ou bon de commande) est manuscrite.  
La date d'inscription au dispositif d'aides doit être antérieure ou égale à la date de signature du devis.
- La signature du bénéficiaire est manuscrite et identique à celle de la partie B de l'Attestation sur l'Honneur. Si le bénéficiaire est une Personne Morale la signature est complétée du nom, prénom et de la fonction du signataire ;
- L'opération réalisée est identique à celle mentionnée sur la facture et sur l'Attestation sur l'Honneur.
- En cas de sous-traitance :
  - Certificat RGE valide (à la date de signature du devis et dans le domaine des travaux réalisés) du sous-traitant ;
  - Le devis mentionne :
    - La raison sociale du sous-traitant
    - Le numéro SIRET du sous-traitant
    - Le ou les travaux réalisés par le sous-traitant.

# 2. LA FACTURE (copie obligatoire)

## Les informations en couleur doivent être impérativement précisées :

Raison sociale :  
Adresse :  
Code Postal / Ville :  
Numéro de SIRET :

**BÉNÉFICIAIRE DE LA PRIME**  
Raison sociale  
Adresse de facturation :  
Code Postal / Ville de facturation :

Facture N°XXXXX  
Date d'émission de la facture

Adresse des travaux :  
Code Postal / Ville des travaux :

Désignation des produits et / ou prestations	Quantité	Prix Unitaire	Total €
Nature des travaux : Pose du produit mentionné ci-dessous	1		0,00€
Description de l'appareil : • Marque (nom du fabricant) • Référence (nom de gamme) • Caractéristiques techniques du produit + norme d'évaluation si exigée	1		0,00€

Si sous-traitance : raison sociale, N° SIRET  
et type de travaux réalisés par le sous-traitant.

TOTAL HT :  
TVA à taux réduit à 5,5 % :  
TOTAL TTC :

Page: 1/1

Modification, ajout et rature manuscrite (même attesté) non pris en compte.



## VÉRIFIEZ QUE :

- L'identité du Bénéficiaire (NOM, prénom ou raison sociale) est identique à celle sur la Lettre d'engagement.
- L'adresse des travaux du Bénéficiaire est identique à celle sur l'Attestation sur l'Honneur.
- Établissement d'une facture unique et produite par une seule et même entreprise pour l'ensemble des équipements, matériaux ou appareils fournis et installés. Les équipements répondent aux critères de performance et de qualité exigés sur chaque fiche standardisée et listés en page 1 de l'Attestation sur l'Honneur correspondante.
- La mention de « pose » ou « installation » de l'appareil/produit doit impérativement être indiquée sur la facture. Pour un changement de fenêtre, la mention « dépose » doit également apparaître.
- En cas de sous-traitance :
  - Certificat RGE valide du sous-traitant ;
  - La facture mentionne :
    - La raison sociale du sous-traitant
    - Le numéro SIRET du sous-traitant
    - Le ou les travaux réalisés par le sous-traitant.

### 3. L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (original obligatoire)

- Remplissez l'Attestation sur l'Honneur correspondant à la nature de vos travaux ;
- Remplissez tous les champs libres de manière manuscrite, sans rature ni ruban correcteur ;
- Les copies ou versions scannées ne sont pas recevables ;
- L'impression des documents doit faire apparaître une feuille par page, les pieds de page et ne doit pas être réduite de plus de 10 %.

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

#### Complétez avec la date de signature de votre devis.

La date d'engagement de l'opération :

- pour une SCI ou toute autre personne morale, cette date doit être postérieure ou égale à la date d'inscription au dispositif.

Attention, selon le type de travaux, un délai minimal doit être respecté entre la date de signature du devis et la date du début des travaux.

**CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE**  
Attestation sur l'honneur

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.  
Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

	VIALIS	N° DOSSIER : .....
	N° SIREN : 451 279 848	INSTAL. : .....

**A/ BAR-EN-101 (v. A64.6) : Mise en place d'un procédé d'isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture**

\* Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

\* Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux : .....

\* Date de début des travaux (pose de l'isolant) : .....

Référence de la facture : .....

\* Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

\* Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\* Code postal : .....

\* Ville : .....

\* Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :  Oui  Non

\* Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :  
 en combles perdus ;  
 en rampant de toitures.

Caractéristiques de l'isolant posé :  
\* Surface d'isolant posé (m<sup>2</sup>) : .....

\* Résistance thermique : R (m<sup>2</sup>.K/W) : .....

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\* Épaisseur (mm) : .....

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent :  Oui  Non

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\* Marque(s) : .....

\* Référence(s) : .....

NB1 : pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>.K/W. Pour la mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture, la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 6 m<sup>2</sup>.K/W.

NB2 : La résistance thermique de l'isolation existante n'est pas, le cas échéant, prise en compte pour la détermination de la résistance thermique ci-dessus.

NB3 : La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN ISO 22097 pour les isolants réfléchissants. La résistance thermique est établie conformément à l'annexe 7 à l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.

NB4 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

1 / 6

Vérifiez la cohérence avec votre facture.

Votre installateur remplit les critères techniques en cohérence avec votre facture.

#### À compléter si sous-traitance.

Le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code de 20 novembre 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 24 sur 117 général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11°, du 13° ou du 14° du I de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous-traitant par exemple) :

\* Nom : .....

\* Prénom : .....

\* Raison sociale : .....

\* N° SIRET : .....

Pour information, la partie A de chaque Attestation sur l'Honneur diffère selon la nature des travaux. Les spécificités à respecter pour chaque Attestation sur l'Honneur sont disponibles sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>.

### 3. L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (original obligatoire)

### PARTIE B : BÉNÉFICIAIRE

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

L'identité du Bénéficiaire (NOM, prénom ou raison sociale) est identique à celle sur la Lettre d'engagement.

**B. Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie**

(\*) Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....

(\*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :  
 (\*) Raison sociale du bénéficiaire : .....  
 (\*) Numéro SIREN du bénéficiaire : .....

A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :   
 (mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).

(\*) Fonction du signataire : .....

(\*) Adresse : .....  
 Compléments d'adresse : .....  
 (\*) Code postal : .....  
 (\*) Ville : .....  
 Pays : .....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 Téléphone : .....  
 Mobile : .....  
 Courriel : .....

Pour une opération engagée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : .....  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
 (\*) Courriel : .....

(indiquer "néant" si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)  
 (\*) La totalité du matériel a été installée par un tiers :  oui  non  
 L'installation est nécessairement réalisée en totalité par un tiers :  
 - lorsque la fiche requiert une qualification spécifique du professionnel installateur ;  
 - lorsque le bénéficiaire est une personne physique.  
 (\*) Dans le cas où au moins une partie du matériel n'a pas été installée par un tiers, mes services techniques ont mis en œuvre ou achevé l'opération (ex. : installation de toutes les lampes, de toutes les pommes de douche, etc.) :  oui  non  
 (\*) Non concerné par ces cas (l'opération ne nécessite aucune installation de matériel) :

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :  
 Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété ou prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;  
 Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) ou par VIALIS ou son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci), dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci. La réalisation effective d'un contrôle à la demande du demandeur ou de son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci) peut être une des conditions imposées par ces derniers pour le versement de leur contribution au financement de l'opération. Je m'engage à répondre aux demandes qui me seront faites dans le cadre des contrôles et, le cas échéant, à permettre l'accès au lieu de l'opération pour la réalisation de ces contrôles ;

- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.
- que les équipements installés et mis en service dans le cadre de la ou des opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus seront maintenus en fonctionnement, selon les conditions spécifiques à ces équipements et au site concerné, au plus tôt jusqu'à l'expiration d'un délai de six ans à compter de l'achèvement de la ou des opérations ou jusqu'à la fin de la durée de vie conventionnelle mentionnée par la ou les fiches d'opérations standardisées à compter de l'achèvement de l'opération si cette dernière échéance est plus proche, sauf dérogation prévue par lesdites fiches.
- qu'aucune prime de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une prime de l'ANAH a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'octroi de la prime prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie

Fait à .....  
 (\*) Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

(\*) Signature du bénéficiaire  
 Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

3 / 6

Vérifiez la cohérence avec votre devis et votre facture.

Adresse postale complète identique à celle sur la facture.

Répondre aux demandes qui seront faites dans le cadre de contrôle.

Date et signez de façon manuscrite. La date de signature doit être postérieure ou égale à la date de la facture.

### 3. L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (original obligatoire)

### PARTIE C : ENTREPRISE

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

Votre installateur appose le cachet de son entreprise, date et signe de façon manuscrite. La date de signature doit être postérieure ou égale à la date de la facture.

**C. Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre**

(\*) Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....

(\*) Fonction du signataire : .....

(\*) Raison sociale : .....  
 Numéro SIRET : .....  
 (\*) Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 Téléphone : .....  
 Mobile : .....  
 Courriel : .....

Pour une opération engagée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : .....  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
 (\*) Courriel : .....  
 (indiquer : "néant" si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) En tant que représentant de l'entreprise :  
 ayant mis en œuvre ; ou  
 ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournis exclusivement à VIALIS l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées, que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées et que les équipements installés, le cas échéant, dans le cadre de la ou des opérations ont été mis en service. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.


Fait à .....  
 (\*) Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

(\*) Cachet et signature du professionnel

La raison sociale et le n° SIRET sont identiques à celles de la facture.

## 4. La qualification professionnelle (copie)


**Les informations en couleur doivent être impérativement précisées.**



### CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO X-XXXXXX VALABLE JUSQU'AU XX/XX/XXXX

ÉDITÉ LE XX/XX/XXXX



ACCREDITATION  
N°XXXXX,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

#### SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : XX/XX/XXXX Raison sociale : NOM ENTREPRISE  
 Forme juridique : SARL ADRESSE  
 DEPUIS LE XX/XX/XXXX CODE POSTAL VILLE  
 Capital : XX XXX Téléphone : XX XX XX XX XX Fax : XX XX XX XX XX  
 Portable : XX XX XX XX XX  
 Registre du commerce ou répertoire des métiers : Site internet : XXXXXXXXXXXX.XXX  
 E-mail : XXXXXXXXXXXX@XXXXXXXXXX.XXX  
 Siren : XXX XXX XXX XXXX Responsabilité légale :  
 Code NACE : XXXXX NOM DU (DE LA) GÉRANT(E)  
 Numéro caisse de congés payés : XXXXXXXX-X XX  
 Assurance Responsabilité Travaux : XXXXXX  
 Assurance Responsabilité Civile : XXXXXX  
 Situation fiscale et sociale : À jour au XX/XX/XXXX

Effectif moyen : XX Tranche de classification : XXXXX

#### QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
XXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX/XX/XXXX
XXXX	XXXXXXXX	XX/XX/XXXX

#### Domaines RGE de travaux couverts

Domaines	Date d'attribution
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XX/XX/XXXX
XXXXXXXX	XX/XX/XXXX

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

\* ou du plus récent renouvellement

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessous, en vigueur à la date de la demande.

1/1

Date limite ou période de validité du certificat.

La date d'attribution du document doit être antérieure ou égale à la date de signature du devis.

Type de certificat.

### VÉRIFIEZ :

- La période de validité du certificat : le « domaine RGE de travaux couverts » de votre installateur doit être valide à la date de signature du devis ;
- Le type de certificat : le domaine RGE de travaux couverts par le certificat doit correspondre à vos travaux ;
- En cas de sous-traitance, l'artisan sous-traitant doit être qualifié RGE au moment de la signature de votre devis et le certificat doit correspondre à vos travaux.

Siège social et agence de Colmar • 10 rue des Bonnes Gens, CS 70187, 68004 Colmar Cedex  
 Agence de Neuf-Brisach • 2 rue Michel Marsal, 68600 Neuf-Brisach  
 Téléphone : 03 89 24 60 92 • E-mail : energiespro@vialis.alsace • Site internet : energies.vialis.net

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*